

Œuvrer à la mobilisation des compétences

Entretien avec Mohamed Ameer, ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger

■ La constitutionnalisation du CCME, un grand acquis

■ Dispositif d'aide aux MRE socialement en détresse

Département chargé des MRE, le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger, la Fondation Hassan II pour les MRE..., les actions au profit des MRE émanent de différentes structures. Mais qui fait quoi? Entretien

- **L'Economiste:** Votre département manque particulièrement de visibilité. S'il faudrait retenir trois ou quatre de ses actions, lesquelles citeriez-vous?

- **Mohamed Ameer:** Permettez-moi de ne pas être d'accord avec votre appréciation. Notre action est bien visible. La meilleure reconnaissance de nos efforts pour les MRE est la consécration de notre politique gouvernementale dans la nouvelle Constitution. Les articles qui traitent de cette communauté reprennent, en effet, notre plan d'actions, notamment l'article 16 qui en résume parfaitement les fondamentaux. Il s'agit de la défense des droits et des intérêts des Marocains du monde. C'est l'objectif que nous visons par une diplomatie vigilante et active.

Nous veillons toujours à actualiser, en accord avec les pays d'accueil, le cadre conventionnel qui garantit à nos concitoyens le plein exercice de leurs droits. Nous avons institué un dispositif d'appui juridique et judiciaire au niveau de nos ambassades et consulats qui profite gratuitement aux démunis parmi les justiciables marocains. Nous avons également institué un dispositif d'aide aux personnes socialement en détresse et soutenons activement l'action associative en leur faveur.

Ce souci de préservation de l'intégrité physique et morale de nos concitoyens sous-tend nos initiatives de rapatriement des victimes de conflits armés ou de catastrophes naturelles. Le deuxième volet concerne la pérennisation des liens entre les Marocains du monde et leur pays d'origine, notamment à travers la culture. La troisième édition des «Universités d'été» des jeunes MRE est parmi les outils que nous avons mis en œuvre pour contrecarrer le relâchement de ces relations. Un phénomène qui nous fait perdre nos citoyens expatriés, qui sont non seulement des pourvoyeurs de devises mais aussi de véritables contributeurs au rayonnement du pays.

Le troisième aspect, qui constitue aujourd'hui l'essentiel de notre action, est la mobilisation des compétences marocaines. C'est une politique intégrée qui consiste à faire appel aux potentialités de nos concitoyens établis à l'étranger possédant de l'expertise, de l'expérience, du talent et du



Mohamed Ameer: «La meilleure reconnaissance de nos efforts pour les MRE est la consécration de notre politique gouvernementale dans la nouvelle Constitution» (Ph. Bziouat)

savoir-faire et qui sont prêts à les mettre au service du développement du Maroc.

- **Comment s'opère la coordination avec les différentes structures (Conseil des MRE, Fondation Hassan II pour les MRE,...) qui sont sur la même thématique?**

- La spécialisation et la complémentarité sont les règles de base dans la distribution des rôles entre ces différentes structures. Aux départements gouvernementaux, l'élaboration et la mise en œuvre des grandes orientations de la politique publique. Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) est l'instance de réflexion et de concertation. La Fondation Hassan II a pour mission de subvenir aux besoins des MRE en matière d'éducation et d'assistance sociale. Il faut reconnaître que cette répartition n'est pas toujours observée et que quelques interférences viennent parfois perturber l'harmonie de l'ensemble. Des réglages et des arbitrages sont, en effet, nécessaires. La constitutionnalisation du CCME est un pas vers cette redéfinition des tâches qui devra optimiser nos actions à travers l'organisation de ce secteur et la mise en place d'une stratégie nationale à long terme.

- **Comment expliquez-vous le fait que les MRE ne sont pas représentés au Parlement?**

- A ma connaissance, il y a au moins un membre de la Chambre des représentants qui est issu de la communauté marocaine résidant à l'étranger. Que ce soit sous l'ancienne Constitution ou la nouvelle, le droit de participer à la vie politique est garanti aux MRE. Le principe de cette participation est acquis, reste à mettre en place les modalités de sa mise en œuvre. C'est une question de temps et de concertation.

- **Beaucoup de pays comme la Hollande et l'Allemagne sont en train de revenir sur la double nationalité. Quelle est la position du gouvernement et quelles démarches concrètes ont été menées auprès de ces pays?**

- La montée de certains courants de pensée de tendance raciste ou xénophobe a porté au pouvoir, dans certains pays européens, des partis qui revendiquent une politique d'exclusion et de repli identitaire. Avant d'être économique, c'est une crise de valeurs que traverse aujourd'hui le monde.

Parmi les conséquences de cette politique l'appel au rejet de la double na-

tionalité. Nous considérons cette attitude comme une limitation d'un droit humain universellement reconnu. Nous exprimons clairement notre position là-dessus à nos interlocuteurs et leur prouvons que la double nationalité n'est pas un acte de trahison envers l'une ou l'autre patrie mais un apport enrichissant s'il est bien compris et intelligemment canalisé. C'est pour cela que nous faisons de la question culturelle l'un des domaines privilégiés de coopération avec les pays d'accueil. Le discours que je tiens habituellement à mes interlocuteurs de ces pays insiste sur les relations entre le Maroc et les nouvelles générations de l'émigration. Ces liens risquent de se relâcher rapidement et même rompus si nous essayons de faire barrage à la double culture.

- **Concernant le programme espagnol de retour volontaire des immigrés, qu'a-t-il donné comme résultats?**

- Vous savez, en Espagne près de 4,2 millions de personnes sont actuellement demandeurs d'emploi, dont à peu près 200.000 Marocains. Comme leurs homologues espagnols, les travailleurs marocains ont subi les conséquences de cette conjoncture difficile. La crise a, certes, eu des répercussions sur la stabilité de l'emploi, le niveau et le mode de vie, la perception même de leur avenir en Espagne. Mais, il faut néanmoins reconnaître qu'aucun travailleur résidant légalement dans ce pays n'a été expulsé ou menacé de l'être suite à la perte de son emploi même si le renouvellement du titre de séjour exige la justification d'un contrat de travail.

Pour ce qui est de l'aide au retour proposée aux immigrés en Espagne, ils sont vraiment très peu de Marocains à être tentés par ce dispositif. Le nombre de volontaires au départ a été insignifiant pour ne pas dire nul.

- **La qualité d'accueil dans les ambassades est trop critiquée. Que faites-vous à votre niveau pour améliorer cette situation?**

- Vous savez, pour juger un état de choses, il faut comparer l'existant avec le passé. Les consulats et ambassades d'aujourd'hui n'ont rien à voir avec ce qu'ils étaient il y a seulement quelques années. Un effort constant est fourni pour l'amélioration des locaux, le renforcement des ressources humaines, la modernisation des modes de gestion... Il y a des réclamations de temps en temps, je l'avoue, notamment à cause de l'encombrement occasionné par le renouvellement des cartes d'identité et des passeports biométriques. Mais, ce sont des circonstances passagères et généralement les MRE apprécient la modernisation constatée. □

Propos recueillis par Bouchra SABIB

Et les rapatriés de Libye?

QUELQUE 12.000 Marocains qui vivaient en Libye ont été rapatriés à la charge du Royaume. Ce qui a représenté, selon le ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, Mohamed Ameer, une facture avoisinant 170 millions de DH, y compris les frais de rapatriement de ressortissants marocains d'autres pays arabes et africains sujets à des troubles politiques. «Trouver un logement et du travail pour 14.000 personnes d'un coup est une tâche très difficile pour ne pas dire impossible dans les conditions économiques actuelles», avoue Ameer. «Pourtant, nous sommes activement à la recherche de solutions», poursuit-il. Plus de 800 demandes de logement ont été satisfaites sur les quelque 4.000 enregistrées. Environ 500 personnes ont obtenu un emploi temporaire. De nombreuses aides indirectes ont été aussi apportées à ces rapatriés... □